



n°19

# LAFFRONCE



Feuille de choux pétésque d'infos locales  
insolente, sarcastique et à grosse envie révolutionnaire.  
Écrite par des militantEs de la CNT-PTT 69.  
Parution : quand on veut.

Avril 2021

## PHILIPPE WHAL : UNE PETITE PHRASE PAS TRÈS RESPONSABLE.

### Bientôt la fin du timbre rouge

Ce titre a été diffusé par toute la presse régionale et nationale ce 27 février suite à l'interview de notre président Philippe Whal sur France-Inter. Et pour justifier cette éventualité Whal a eu cette phrase malheureuse et lourde d'implication, elle aussi largement reprise : "Est-il encore utile, alors qu'on a tout ce qu'il faut comme moyen de communication urgent ?"

Phrase terrible qui suggère que la technologie nous dispense pour les envois urgents de poster une lettre ! Phrase et question qui en amène inévitablement une autre : et pour les envois non urgents, y a-t-il aussi d'autres moyens de communication ?

Des propos pas très responsables quand on est le directeur de 70 000 facteurs dont le travail dépend entièrement de la branche courrier.

## CONDAMNATION DE LA POSTE SUR LES HORAIRES DES FACTEURS

C'est le site Médiapart qui rend compte de la condamnation de La Poste, par le tribunal de Troyes le 29/01, à une amende administrative de 9500 euros.

La raison juridique du procès était la suivante : le Code du travail prévoit que l'employeur doit chaque jour établir les documents nécessaires au décompte individuel de la durée du travail afin de mesurer les dépassements et heures supplémentaires éventuelles.

C'est cette absence de décompte de la part de La Poste (au motif que les horaires sont collectifs) qui lui a valu une condamnation.

Cette procédure n'a pu avoir lieu que grâce à la persévérance de l'inspection du travail qui par de multiples contrôles est venue constater que de nombreux agents finissaient après l'heure réglementaire ou commençaient plus tôt et que la notion d'horaire collectif était donc caduque.

Rappelons au passage le rôle essentiel des inspecteurs du travail pour faire respecter par les entreprises le code du travail. En sous-effectif chronique, la profession manque de centaines d'inspecteurs pour être réellement efficace et ce n'est pas ce gouvernement libéral qui embauchera ces empêcheurs de commercer en rond.

La CNT se félicite de cette condamnation. En effet, nous avons (avec les syndicats SUD et CFDT), dès mars 2012, attaqué La Poste de Saint-Symphorien d'Ozon (69) suite à une amende de l'inspection du travail (pour les mêmes causes aujourd'hui condamnées) et contre laquelle La Poste avait fait appel. Malheureusement, le Tribunal d'Instance de Villeurbanne ne nous avait pas suivis à l'époque. Il faut dire que nous en étions juste au début de la possibilité pour les Inspections de Travail d'intervenir à La Poste

AVEC TOUS CES  
CHANGEMENTS,  
D'OUVRIERONS-NOUS  
POSTER NOTRE COURRIER  
À L'AVENIR ?



### **Le directeur d'établissement change...**

Le nouveau DE (Directeur d'Établissement) de Lyon-Centre (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> arrondissements, rien que ça !) a pris ses fonctions en janvier. La restructuration en février du service motorisation de la PPDC allait donc permettre de prendre le pouls de la direction et de ses principes managériaux.

Les agents, échaudés par le fait de devoir travailler 1 samedi sur 2 au lieu de 1 sur 3 ont déposé un préavis de grève. A l'audience la discussion a tourné court. Le DE s'est montré plutôt frontal, avec une bonne dose d'inflexibilité et une pincée de menace-sanction.

En gros : "je ne comprends pas pourquoi vous faites grève ; je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas travailler le samedi (même si moi je ne travaille pas le samedi) ; de toute façon je ne peux pas faire autrement ; et si c'est comme ça, à cause de ce préavis, les promotions prévues pour la réorganisation seront supprimées".

Attention cependant, l'autoritarisme et l'inflexibilité peuvent être à double tranchant : calmer et faire peur dans un premier temps ; énerver et exacerber dans un deuxième.

Macron faisait moins le malin quand il passait livide au JT distribuer des milliards pour éteindre l'incendie gilet jaune.

### **... le protocole anti-grève ne change pas.**

Les D.E. changent, mais les stratégies anti-grévistes restent les mêmes. Et pour cause la DEX donne carte blanche aux établissements pour utiliser le nombre de fact-aide et d'intérimaires qu'ils veulent pour faire échouer toute contestation. A la motorisation, la mobilisation a été très forte (à peu près 15 agents sur 20) mais la venue massive d'une dizaine de fact-aide briseurs de grève n'a pas permis aux revendications d'aboutir.

Les D.E. peuvent bien faire les malins et afficher leur satisfaction de contrer les conflits, mais avec de telles pratiques illégales, n'importe quel surveillant de cantine scolaire ferait tout aussi bien.

Qu'on se le dise, même si nous pouvons nous montrer parfois insistants pour faire participer les collègues à l'action collective ou à la grève, chacun reste libre d'y participer ou non, et il n'en restera pas moins un collègue de travail, sans préjuger de ses raisons et bien libre de ses opinions. Mais que penser du fact-aide qui vient d'un autre bureau, au service de la direction briser une revendication sociale ?

Le fact-aide ne pourrait-il pas avant ou dès son arrivée se rapprocher des agents présents pour connaître la raison exacte de sa venue dans le bureau (grève ou absence) afin de ne pas être utilisé par la direction et être perçu comme un fact-traitre ?

La CNT soutiendra activement tous les fact-aides qui se sentent bernés par le contrat qu'ils ont signé avec la direction et qui refuseraient de remplacer les grévistes pour n'accepter que leur mission contractuelle de renfort.

## FORMATION !

### **Vivement une formation "bon sens et logique"**

Comme chaque jour, J.C. prend son service à la motorisation. Mais ce jour là, branle-bas le combat, interdit de sortir et de toucher à un camion. Motif : un cadre vient de s'apercevoir qu'il n'a pas la formation "hayon". Résultat : il restera deux jours en salle à attendre qu'une place se libère pour la formation hayon. Ensuite il a pu retrouver son travail, son camion et faire fonctionner son hayon, celui-là même qu'il utilise tous les jours depuis plus de 10 ans !

### **Et aussi une formation "brief"**

Lyon 07 (partie RP) détient le record des briefs les plus longs 10, 15 voire 20 mn ! Le diagnostic technique tournée de la direction est pourtant clair, le poste "communication" est minuté à 0h03 mn. Si la direction pouvait former les chefs d'équipes à faire des briefs, précis, efficaces et qui vont à l'essentiel, ça arrangerait tout le monde, parce que les sacs de dépôt et les recommandés, c'est pas les chefs d'équipes qui vont les distribuer après le brief, mais les facteurs.

**Confédération Nationale du Travail**

**Syndicat CNT-PTT du Rhône**

44 rue Burdeau 69001 LYON

cnt.ptt69@cnt-f.org – www.cnt-f.org/cnt69